

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 03 MAI 2023 A 19H00**

Présents à la séance : 19

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 03 MAI A 19H00**

Extrait affiché le :  
13 mai 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. CHMIDLIN Stéphane, 1<sup>er</sup> Adjoint au  
Maire.

**2ème séance 2023**

**Présents** : M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG  
Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria,  
M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M.  
BREGEOT Claude, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme  
RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG  
Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M.  
BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Remboursement de frais  
au Ski-Club Raon-Baccarat.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. le Maire à M. COLIN Joël  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe  
Mme PIANT Noëlle à M. CHMIDLIN Stéphane  
Mme RUYER Christine à Madame FERREIRA-PIERRAT Maria  
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. RAMBOURG Bernard

**Absents excusés** :

Mme ACCILI Micheline  
M. CHARDIN Denis  
M. EVRARD Luc  
M. ROMARY Fabrice  
Mme SCHILLINGER Stella

N° 30/2023

**Secrétaire de séance** : M. BURGER Emmanuel

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe déléguée aux sports, propose au  
Conseil Municipal de rembourser les frais engagés par le Ski-Club Raon-Baccarat au titre des tickets-  
sports pour 9 enfants de Raon l'Étape qui ont participé à un séjour de ski sans hébergement pendant  
les vacances d'hiver, du 13 au 18 février 2023. Le montant total de la prise en charge financière à  
rembourser au Ski-Club Raon-Baccarat est de 2 097 € correspondant aux frais de transport,  
d'inscription, de location de matériel, de licence, participation des familles déduite.

Ces explications apportées,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide unanimement du remboursement à l'association « Ski Club Raon-  
Baccarat » de la somme de 2 097 €. La dépense sera imputée à l'article 62878, fonction 422 du  
budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Pour Le Maire,  
L'Adjoint au Maire